



# Cahier des charges / Appel à propositions

---

*Appui-conseil aux entreprises pour l'accompagnement au recrutement de nouveaux collaborateurs en 2019.*

Date d'émission : 10/01/2019

**Contact :**

Laurent Maury / Sylvie Larrue  
Délégation Projets et communication  
**AGEFOS PME NOUVELLE-AQUITAINE**  
Tel : 0557775241

**Emails :**

[lmaury@agefos-pme.com](mailto:lmaury@agefos-pme.com)

[slarrue@agefos-pme.com](mailto:slarrue@agefos-pme.com)

# SOMMAIRE

<b>1. Présentation AGEFOS PME</b>	<b>3</b>
<b>2. Contexte et enjeux</b>	<b>4</b>
<b>3. Description de la prestation attendue</b>	<b>5</b>
<b>4. Contenu de la proposition</b>	<b>8</b>
<b>5. Engagements du prestataire</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>6. Procédure de l'appel à propositions</b>	<b>9</b>
<b>7. Contractualisation</b>	<b>10</b>

# 1. Présentation AGEFOS PME

---

AGEFOS PME est l'interlocuteur naturel des TPE et des PME en matière d'emploi et de formation. L'OPCO accompagne sur la Nouvelle-Aquitaine plus de 23 000 entreprises et finance chaque année près de 22 000 actions de formation et 2 300 contrats de professionnalisation.

Premier gestionnaire privé de fonds pour la formation professionnelle AGEFOS PME compte aujourd'hui 13 associations territoriales réparties en métropole ainsi que dans les DOM, et d'un Siège National. Le réseau AGEFOS PME, implanté sur l'ensemble du territoire, exerce et développe, depuis 1972, ses missions et services au plus près des entreprises.

Le réseau AGEFOS PME propose également un service particulier aux branches professionnelles (47 branches adhérentes), groupes ou grandes entreprises nationales qui souhaitent mettre en œuvre une politique de formation commune aux entreprises qui leur sont rattachées.

Créé en 1973, le réseau AGEFOS PME Nouvelle Aquitaine (ex Poitou-Charentes, ex Limousin et ex Aquitaine) exerce et développe différentes missions auprès des TPE/PME :

- Conseil en formation et gestion des compétences

- Gestion administrative des contributions et des actions de formation

- Collecte des contributions relatives à la formation professionnelle continue et de la Taxe d'apprentissage

- Financement de la formation des salariés au titre du plan de formation de l'entreprise, du contrat et de la période de professionnalisation, du Compte personnel de formation (CPF)

- Ingénierie de projets axés sur l'emploi et la formation (projets individuels ou collectifs, notamment au niveau territorial et interprofessionnel)

- Mise en place d'outils permettant aux entreprises d'accéder à des fonds publics et communautaires, dans le cadre de projets collectifs ou individuels

AGEFOS PME est reconnue par ses partenaires pour ses compétences et son expertise sur le champ de l'emploi et de la formation. Souvent en position d'interface entre les acteurs économiques (entreprises, branches professionnelles, salariés), les acteurs politiques (Communauté Européenne, Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux) et les professionnels du champ de l'emploi et de la formation (institutions, organismes de formation), AGEFOS PME impulse une dynamique territoriale en s'appuyant sur des partenariats opérationnels et financiers.

Grace à un accompagnement régulier et individualisé des entreprises, AGEFOS PME connaît leurs besoins en emploi, leurs contraintes et les modalités les plus appropriées pour les mobiliser dans des opérations de recrutement local. C'est notamment dans ce cadre que nous utilisons les outils Repérage Flash Emploi qui alimentent nos observatoires locaux et étayent nos décisions et actions sur le terrain.

Promoteur majeur du contrat de professionnalisation, devenu OCTA depuis 2015, AGEFOS PME a pu approfondir ses connaissances des dispositifs de l'alternance en établissant des relations étroites avec les principaux acteurs du territoire et en agissant sur l'ensemble des projets et innovations sur cette thématique (comme en témoigne notre dispositif Vision PRO ou dans la récente expérimentation du contrat de professionnalisation issue de la Loi Travail de 2015).

## 2. LE PROJET « APPUI-CONSEIL AU RECRUTEMENT »

---

Le recrutement correspond à un ensemble d'actions qui se situe aussi bien en amont qu'en aval de la signature d'un contrat de travail.

Dans un environnement économique et social marqué par des changements rapides et par des inconnues multiples en ce qui concerne les compétences à court et à moyen terme, le recrutement devient de plus en plus complexe, notamment dans les entreprises où l'organisation du travail est en profonde mutation. Il représente un pari sur l'adéquation entre un ensemble de compétences attendues par l'entreprise et un individu. Ce phénomène est d'autant plus vrai lorsque le recruteur est le dirigeant d'une entreprise TPE, peu ou pas spécifiquement expérimenté sur la mission « recrutement ».

De plus, des problématiques récurrentes sont exprimées par les personnes en charge des ressources humaines dans l'entreprise. Elles soulignent le manque d'attraction des jeunes pour certains métiers manuels, réputés durs et pénibles comme ceux du bâtiment ou des services aux personnes, par exemple. D'autres soulignent les difficultés qu'ils ont à fidéliser leur main-d'œuvre, le manque d'attachement des jeunes à leur entreprise. Certains recruteurs indiquent qu'une fidélisation des jeunes à l'entreprise est presque impossible étant donné les caractéristiques de la génération actuelle, et notamment le désir des jeunes d'avancer rapidement, de diversifier leurs expériences, ou leur manque d'attachement à l'entreprise. D'autres responsables en entreprise mettent en évidence le manque de compétences des travailleurs actuellement sur le marché du travail. Enfin, pour certains, c'est l'absence de personnes qualifiées sur le marché, associée à un manque d'expérience qui expliquent les difficultés de recrutement de l'entreprise.

Pourtant, de nombreux dispositifs et structures d'accompagnement existent sur les territoires. AGEFOS PME Nouvelle-Aquitaine propose à travers ce dispositif, d'aider les entreprises en phase de recrutement en élaborant un dispositif d'accompagnement global qui s'appuiera sur les outils et les ressources de proximité.

Ce dispositif d'appui-conseil aura comme objectifs de :

- Accompagner l'entreprise dans le recrutement de son collaborateur
- Structurer le processus de recrutement en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.
- Accroître la qualité et l'objectivité des recrutements.

Pour cela, les actions menées seront déclinées en 4 étapes :

- Réaliser un vrai diagnostic du besoin en recrutement et le formaliser
- Optimiser le sourcing pour présélectionner les candidats
- Accroître la qualité d'évaluation et de sélection du candidat
- Assurer une intégration réussie du nouveau collaborateur

## 3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

---

Pour répondre au mieux aux attendus du projet, AGEFOS PME lance un appel à candidature organisé en 4 lots.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, répondre aux quatre lots.

### 3.1. SELECTION DES PRESTATAIRES :

Pour candidater, les prestataires devront impérativement être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Il est à noter que les prestataires retenus devront être en capacité d'assurer leurs prestations sur un ou plusieurs territoires des 3 anciennes régions (ex-Limousin, Ex-Aquitaine, ex-Poitou-Charentes).

Ils pourront aussi être amenés à participer à des colloques ou séminaires sur cette thématique organisés par AGEFOS PME en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, les organismes peuvent s'associer s'ils le souhaitent pour apporter une réponse commune, dès lors que celle-ci fait clairement apparaître les domaines de compétence de chacun des prestataires. Dans ce cas, AGEFOS PME pourra contractualiser avec l'organisme porteur qui sera le seul à gérer les relations administratives et financières avec AGEFOS PME.

### 3.2. LOT 1 - DIAGNOSTIC DE RECRUTEMENT ET DIFFUSION DE L'ANNONCE (lot 1) :

Pour permettre aux entreprises de formaliser leur besoin en compétences, les prestataires sélectionnés seront chargés de :

- Analyser le contexte de l'entreprise et dans quel cadre se situe le recrutement
- Réaliser la fiche de poste
- Rédiger l'annonce,
- Définir les critères de sélection,
- Préconiser les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le recrutement.

Cette prestation se déroulera sur une durée comprise entre 3 et 7 heures d'intervention.

La prestation attendue devra être conduite sur une période de 12 mois entre janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Le coût jour de la prestation est à proposer par le prestataire. La prestation comprend la prise en charge de l'ensemble des frais afférents. Aucun surcoût ne pourra être demandé à l'entreprise.

Le périmètre d'intervention du prestataire est à définir géographiquement.

AGEFOS PME assurera une prise en charge de 50% des coûts de la prestation.

### **3.3. LOT 2 - PRÉSÉLECTION ET SOURCING :**

Pour permettre de présélectionner les candidats, les prestataires seront chargés de :

- Présélectionner des profils de candidats par téléphone, (3 sélections)
- présenter des CV
- accompagner la présélection d'un compte rendu d'entretien téléphonique validant les critères prédéfinis lors du diagnostic.

Cette prestation se déroulera sur une durée comprise entre 5 et 7 heures d'intervention.

La prestation attendue devra être conduite sur une période de 12 mois entre janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Le coût jour de la prestation est à proposer par le prestataire. La prestation comprend la prise en charge de l'ensemble des frais afférents. Aucun surcoût ne pourra être demandé à l'entreprise.

Le périmètre d'intervention du prestataire est à définir géographiquement.

AGEFOS PME assurera une prise en charge de 50% des coûts de la prestation.

### **3.4. LOT 3 - ÉVALUATION D'UNE CANDIDATURE :**

Pour permettre d'évaluer les candidats, les prestataires seront chargés de :

- Prendre connaissance du besoin et de l'étude du contexte de la candidature externe ou interne
- Evaluer le dossier de candidature et la lettre de motivation
- Participer à l'entretien
- réaliser un test de personnalité
- effectuer un contrôle de référence et valider les informations (diplôme, certificats de travail)
- Constituer un dossier de synthèse
- Restituer oralement auprès de l'entreprise et de la personne évaluée

Cette prestation se déroulera sur une durée comprise entre 7 et 10 heures d'intervention pour une première candidature et entre 3 et 7 heures pour tout candidat supplémentaire.

La prestation attendue devra être conduite sur une période de 12 mois entre janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Le coût jour de la prestation est à proposer par le prestataire. La prestation comprend la prise en charge de l'ensemble des frais afférents. Aucun surcoût ne pourra être demandé à l'entreprise.

Le périmètre d'intervention du prestataire est à définir géographiquement.

AGEFOS PME assurera une prise en charge de 50% des coûts de la prestation.

### **3.5. LOT 4 - ACCOMPAGNEMENT DANS LA PHASE D'INTÉGRATION:**

Afin d'assurer la réussite du recrutement, le cabinet accompagne l'entreprise dans la phase d'intégration du nouveau collaborateur.

Ce LOT 4 se déroulera de la manière suivante :

- Coaching d'intégration avec 2 rdv avec le nouveau collaborateur
- Suivi régulier avec l'entreprise au cours de la période d'essai.

Cette prestation se déroulera sur une durée comprise entre 7 et 10 heures d'intervention.

La prestation attendue devra être conduite sur une période de 12 mois entre janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Le coût jour de la prestation est à proposer par le prestataire. La prestation comprend la prise en charge de l'ensemble des frais afférents. Aucun surcoût ne pourra être demandé à l'entreprise.

Le périmètre d'intervention du prestataire est à définir géographiquement.

AGEFOS PME assurera une prise en charge de 50% des coûts de la prestation.

### **3.6. ATTENTION PARTICULIERE :**

Une attention particulière sera portée sur :

1. la capacité de l'organisme à émettre des préconisations et notamment l'identification :
  - a. Des objectifs poursuivis
  - b. Des résultats attendus
  - c. Des actions à mettre en place et le calendrier prévisionnel de réalisation
  - d. Des acteurs potentiels à associer au déploiement du recrutement et des types d'aides et partenariats à envisager
  
2. Les aptitudes de l'organisme à décliner les préconisations en accompagnement :
  - e. En lien direct avec les conclusions du diagnostic
  - f. D'assurer un lien permanent avec les conseillers AGEFOS PME

## 4. Contenu de la proposition

---

Les réponses à l'appel à projet devront mentionner, outre le ou les lots concernés, l'ensemble des points suivants (renseigner l'annexe 1/2) :

### 1. Présentation du prestataire en charge de l'accompagnement

- raison sociale
- SIRET
- numéro de déclaration d'activité
- effectif salarié de la structure
- secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité

### 2. Contexte et objectifs généraux de la prestation d'accompagnement

Le prestataire précise sa compréhension des attendus de la prestation, notamment en termes d'enjeux et d'opportunités pour les entreprises et sa conception de la prestation demandée.

### 3. Déroulement de la prestation d'accompagnement

Le prestataire qui se positionne sur le/les lots est invité à :

☑ indiquer les actions sur lesquelles il se positionne et compléter les fiches pour chacune de ces actions (annexe 2)

☑ Décrire la méthodologie utilisée pour réaliser le diagnostic et l'accompagnement en précisant en particulier :

- Les étapes et la durée
- La manière dont l'organisme envisage d'intégrer les éléments de contexte d'AGEFOS PME
- Le lien que l'organisme établira avec les Conseillers AGEFOS PME tout au long de la prestation
- Le type de document qui sera remis à l'entreprise pour la partie « formalisation » et les documents qui justifieront de l'avancement de la prestation.

☑ Préciser son degré d'expertise sur le/les lots concernés

☑ Décrire l'approche utilisée pour mettre en place les interventions.

### 4. Moyens humains

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié) : Nom et rôle de chaque intervenant, Responsabilités de chaque intervenant, CV du (des) consultant(s) pressenti(s) comportant notamment profil et expérience.

### 5. Références du prestataire

Le prestataire présente des références significatives d'actions conduites dans le domaine de l'appui-conseil pour l'accompagnement des entreprises sur la thématique du recrutement.

### 6. Offre financière

Pour les lots 1/2/3/4 le coût incluant les frais d'intervention et les frais de logistique est à proposer en Hors Taxe.



## 5. Procédure de l'appel à propositions

---

### 6.1.1 Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : par mail

[lmaury@agefos-pme.com](mailto:lmaury@agefos-pme.com) et  
[slarrue@agefos-pme.com](mailto:slarrue@agefos-pme.com)

Par courrier : Agefos-pme Nouvelle-Aquitaine,  
A l'attention de L.Maury/S.Larrue  
7 avenue de millac  
33370 Artigues près Bordeaux

**Au plus tard le 28 janvier 2019 à minuit.**

*Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société.  
L'offre et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement.*

### 6.1.2 Sélection du prestataire

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

### 6.1.3 Etapes et calendrier de sélection

Période / échéance	Descriptif de l'Etape
<i>10/01/2019</i>	Lancement de l'appel à propositions : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site Internet <a href="http://www.agefos-pme.com">www.agefos-pme.com</a>
<i>28/01/2019</i>	Date limite de réception des propositions
<i>29/01/2019</i>	Instruction des réponses recevables
<i>30/01/2019</i>	Commission de sélection
<i>07/02/2019</i>	Notification de la décision
<i>08/02/2019</i>	Conventionnement
<i>11/02/2019</i>	Démarrage de la prestation
<i>31/12/2019</i>	Fin de la prestation

#### 6.1.4 Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation	Coefficient
Pertinence de la réponse - Compréhension du contexte et de la problématique, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet	Sur 4	3
Qualification du prestataire et expérience en lien avec la thématique concernée	Sur 4	4
Méthodes d'accompagnement, techniques et d'encadrement	Sur 4	3
Capacité à intervenir sur le territoire demandé / ancrage territorial	Sur 4	2
Proposition financière	Sur 4	4

Chaque prestataire sera retenu pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2019. Une prolongation par voie d'avenant sera possible.

AGEFOS PME se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engage à les garder confidentielles.

AGEFOS PME se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

AGEFOS PME n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation).

## 6. Contractualisation

---

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire et l'AGEFOS PME.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par nos services.

Pour toute précision, vous pouvez contacter :

**Laurent Maury / Sylvie Larrue**

**Délégation Projets et communication**

**AGEFOS PME Nouvelle-Aquitaine**

**Tel : 0557775241 / 0557773474**

**Email : [lmaury@agefos-pme.com](mailto:lmaury@agefos-pme.com) et [slarrue@agefos-pme.com](mailto:slarrue@agefos-pme.com)**